



N° d'Agrément DDJS : 19/08/470/S

REGLEMENT PARTICULIER

Objet : randonnée tout-terrain motos et quads

Rando tout-terrain

La DEMARRANTE

Dimanche 21 avril 2019

ALLASSAC / CORREZE 19

Lieu de départ:

Lieu dit GARAVET (route d'Objat) 19240 ALLASSAC

INSCRIPTION :

Chaque participant devra envoyer un bulletin d'engagement rempli et accompagné de son chèque, de la photocopie de son permis de conduire, de la carte grise du véhicule et de la copie de la carte verte d'assurance. A réception de ces éléments, l'inscription vous sera confirmée par mail ou courrier. Si vous n'avez pas d'adresse mail joindre une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse pour le retour de confirmation.

TARIF :

La randonnée + le repas du midi et le ravitaillement sur le parcours 50€ / pers
Le repas pour les accompagnateurs 15€ / pers

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

07h00 Accueil des participants / vérifications administrative et technique / café croissant
08h30 premier départ de la rando boucle de 80 kms
12h00 repas sous la structure du site de départ (servi jusqu'à 15h00)
15h00 dernier départ sur la boucle de 55 kms
17h30 retour des derniers participants
18h00 DÉMARRANTE !!!!!!!!!!!!!

CIRCUIT :

Une boucle de 80 kms à effectuer le matin, sur laquelle il y a 2 tracés type spéciales banderolées, 1 tracé type franchissement.
Une boucle de 55 kms à effectuer l'après-midi.
La circulation sur la boucle se fait dans le plus grand respect du code de la route (respect de la signalisation et de la vitesse) ainsi que le respect des règles d'environnement.
Le paddock, le départ et la restauration auront lieu sur le site de **Garavet** (route d'Objat) à **Allasac**.
Le tracé de la rando est fléché, des déviations sont mises en place aux difficultés .
Il n'y a aucun classement et aucune notion de temps sur le tracé seul le respect du planning de la journée est à respecter.
Le départ se fait toutes les minutes 3 par 3, du podium départ. **Le Briefing est obligatoire.**

Controle :

Un contrôle des véhicules sera fait avant chaque départ.
Le véhicule devra être en bon état de marche, conforme au code de la route et assuré. Les numéros en ww sont autorisés.
La circulation sur la boucle se fera en feux de croisement. (Vérification au départ)

Annulation :

En cas d'annulation de la randonnée pour des raisons météorologique ou administrative et si le délai le permet, l'Amicale Motocycliste Allasacoise préviendra chaque participant par mail ou tél, si l'annulation à lieu le jour même et tant que le 1^{er} départ n'a pas eu lieu l'AMA conservera une part de l'engagement de 16€ pour les frais de repas.

INFOS Diverses :

Le nombre de tour est de deux pour des raisons de planning et d'organisation.

Il n'y aura pas d'engagement pour les QUAD ET SSV (ranger, RZR, etc..), suite à des problèmes sur les dernières éditions.

Le parcours sur les différentes communes n'est accordé que pour la journée du 21 avril 2019 par autorisation préfectorale.

Les GPS sont interdits.

Le non respect des ces points du règlement particulier, ainsi que tout comportement pouvant nuire à toute autre personnes où à la crédibilité du club, entraînent la mise hors randonnée du où des protagonistes sans remboursement de leurs inscriptions.

CONTACT :

Mr BOUISOUS GEOFFREY tél : 06 74 38 30 85 mail : lademarrante19@gmail.com

IMPORTANT :

Nous espérons que cette randonnée vous séduira et qu'elle vous donnera envie de revenir et à nous de la réorganiser l'année prochaine.

*Mais pour cela nous comptons sur vous pour **respecter au maximum** tous les participants, les espaces de circulation, le paddock, les autres usagers de la route, les habitants des villages et communes traversées, le staff organisateur, l'environnement, **il en va de la crédibilité de notre loisir aux yeux de nos détracteurs.***